Rapport de la Commission gestion-finances chargée d'examiner la gestion et les comptes 2024 de la Commune de Denges

La commission a travaillé les 15 et 26 mai et le 2 juin 2025 pour étudier le préavis susmentionné et rédiger ce rapport.

Personnes présentes	15.05.2025	26.05.2025	02.06.2025
M. Yan Borboën	X	X	X
M. Alan Carleton	X	X	
M. Raphaël Conus	X	X	X
Mme Catherine Jaquier	X	X	X
M. Joseph Lasser (Supp)	X		X

1 Comptes-rendus des séances

1.1 Séance du 15 mai 2025

La Commission gestion-finances a :

- étudié les mini-PV des séances de la Municipalité du 15 janvier 2024 au 09 décembre 2024
- étudié les comptes communaux 2024
- étudié le rapport de gestion 2024
- étudié les comptes de l'établissement primaire et secondaire de Préverenges

et établi les questions les concernant.

1.2 Séance du 26 mai 2025

La Commission gestion-finances a reçu Monsieur Monnin, Syndic et Municipal des finances qui a répondu aux questions adressées à la Municipalité sur les comptes et le rapport de gestion.

1.3 Séance du 02 juin 2025

Lors de cette séance, la Commission gestion-finances a étudié les pièces comptables et le livre de caisse et étudié le rapport de l'auditeur BDO sur les comptes communaux 2024. De plus, elle a finalisé le présent rapport pour le Conseil communal.

2 Remarques en préambule

Les questions sur les mini-PV, le rapport de gestion et les comptes ainsi que les réponses de la Municipalité sont annexés au rapport et ne seront pas lus lors de la séance du Conseil.

3 Rapport de la Commission gestion-finances

3.1 Comptabilité et livre de caisse 2024

Après avoir :

- étudié les pièces comptables et le livre de caisse
- vérifié par sondage aléatoire l'enregistrement de 25 écritures comptables
- étudié le rapport de l'auditeur sur les comptes communaux 2024 comprenant les comptes de fonctionnement, le tableau de l'évolution des investissements du patrimoine administratif, les comptes du bilan, les engagements hors bilan et l'entente intercommunale arrêté au 31 décembre 2024.

La Commission a constaté ce qui suit :

- La comptabilité est régulièrement tenue avec exactitude
- Tous les documents requis ont été mis à notre disposition

3.2 Comptes communaux 2024

Les comptes de la commune bouclent avec un résultat opérationnel bénéficiaire de CHF 1'255'116 (2023 : 2'405'763) alors que le budget était de CHF 631'100.

L'écart budget/résultat de CHF 624'016 s'explique principalement par :

- Un revenu supérieur de CHF 298'219 ;
- Un revenu 'taxe à l'égout' supérieur de CHF 247'726 ; et
- Des charges inférieures au budget.

La Municipalité a profité de ce résultat une fois de plus exceptionnel afin d'effectuer des amortissements budgétaires de CHF 185'332 et extrabudgétaires de CHF 176'985.

Les attributions aux réserves et amortissements portent le résultat net de l'exercice à un bénéfice de CHF 274'800 (2023 : CHF 226'070). Ce montant viendra renforcer le capital de notre commune.

3.3 Charges et revenus de fonctionnement

Avec CHF 8'146'749, les charges ordinaires de fonctionnement ont augmenté de 1,8% comparé à 2023. Les revenus s'élèvent à CHF 9'401'865, et sont inférieurs de 9.7% par rapport à 2023.

La baisse des revenus est due à la vente de la parcelle 112 PQ les Ochettes pour CHF 1'660'132 en 2023, partiellement compensée par un revenu de taxe d'introduction à l'égout de CHF 547'726.

3.4 Autofinancement, dépenses d'investissement et cash-flow

L'autofinancement est à nouveau clairement positif (CHF 1'255'116). Nous notons que la marge d'autofinancement est à un excellent niveau cette année encore étant donné que la moyenne de la marge d'autofinancement sur ces 10 dernières années (2014-2024) s'élève à CHF 835'836.

3.5 Evolution de la dette

Denges n'a pas d'emprunt en cours au 31.12.2024.

3.6 Rapport de l'organe de révision

Dans son rapport du 28 mai 2025, la société BDO a révisé les comptes de la Commune relatifs à l'exercice 2024.

La société BDO déclare que, sur la base d'un examen succinct, ils n'ont pas relevé de faits qui laissent penser que les comptes communaux annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024, ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

3.7 Rétrospectives

La Commission gestion-finances a extrait quelques données des années 2014 à 2024 et les a représentées dans un graphique afin d'illustrer l'évolution des comptes de la commune durant cette période.

Il en ressort que :

- Le total des revenus a augmenté de 50%.
- Le total des charges a augmenté de 35%.
- Le total de l'impôt sur revenu et fortune a également augmenté de 38%.
- La marge avant amortissement (i.e. autofinancement) a quant à elle fortement augmenté (482%) passant de CHF 215'752 à CHF 1'255'116.

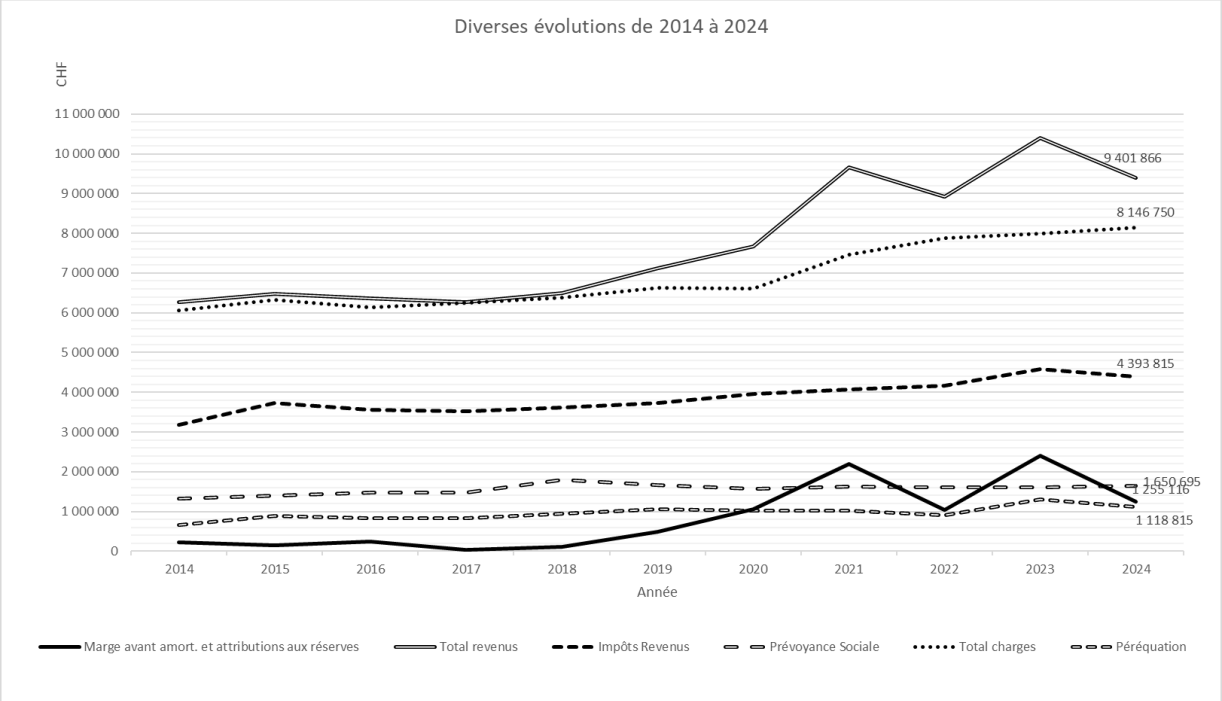

Il est à noter que la marge avant amortissement est directement liée aux charges imposées à la commune par le canton et autres organismes supra communaux. La Commission gestion-finances rappelle que la Municipalité subit ces dépenses et n'a malheureusement pas moyen de les maitriser.

En effet, la Commission gestion-finances a évalué les charges imposées à la commune à environ 62% de la totalité des charges de la commune. Notre marge de manœuvre se situe uniquement dans les comptes de fonctionnements « Administration Générale », « Domaines & Bâtiments » et « Travaux ».

3.8 Perspectives et autres éléments

La Commission gestion-finances souligne qu'une nouvelle fois 2024 est une excellente année.

A noter encore, le total des réserves est passé de CHF 7'396'757 à CHF 7'131'016, suite à l'utilisation de CHF 883'741 pour le fonds d'abri collectif et pour la mise en conformité du bâtiment voirie et une nouvelle attribution de CHF 618'000 à la catégorie « Collecteurs et épuration » et « Déchets Ménagers ».

Finalement, nous notons également que la commune n'a toujours pas de dettes et que les disponibilités (Caisse et comptes bancaires) restent solides à CHF 5'805'825 (2023 : CHF 5'618'252).

4 Remerciements

La Commission tient à remercier chaleureusement la Municipalité, et spécialement Monsieur Monnin, Syndic et Municipal des finances de sa pleine collaboration pour les réponses rapides et complètes données à nos questions.

5 Conclusions

La Commission gestion-finances unanime propose au Conseil communal de Denges :

- d'accepter le rapport de gestion et les comptes de l'année 2024 tels que présentés par la Municipalité ; et
- de donner décharge à la Municipalité et à la Commission gestion-finances pour leurs mandats.

Denges, le 02 juin 2025

Pour la commission :

Yan Borboën
Président

Annexe :
- Questions et réponses concernant le rapport de gestion et les comptes